

# Compte rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015

**PRESENTS (22)** : MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Mme Elisabeth CAILLOZ, MM. Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Ernest FRANCO, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Mme Patricia GRANGE, MM. Jean-Louis IMBERT, Paul MINSSIEUX, Mme Josiane MOMBRUN, M. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Solange VENDITELLI.

**Pouvoirs (6)** : M. Jean-Jacques RUER donne pouvoir à M. Serge FAGES, Mme Prescilia LAKEHAL donne pouvoir à M. Grégory NOWAK, Mme Evelyne GALERA donne pouvoir à M. Damien COMBET, M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE, Mme Marie-Claire PELTIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Jacqueline PONE donne pouvoir à M. Jean-Louis GERGAUD.

**Absent(e)s excusé(e)s (5)** : MM. Pierre MENARD, Emmanuel DOSSI, Matthieu CHAUVIN, Rémi FOURMAUX, Mme Marie-Hélène MARTINAUD.

**SECRETAIRE** : Françoise GAUQUELIN.

## Ouverture de la séance à 20h40

**Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 novembre 2015 à l'unanimité des membres présents.**

## Décisions du Président et du Bureau.

Il est demandé d'inscrire des montants et des détails sur les décisions du Bureau.

- **Décisions du Président :**

- N° 2015-46 : silo enterré destiné à l'apport volontaire du verre pour le centre aquatique – Brignais.  
Convention SITOM – CCVG.  
La Communauté de Communes de la Vallée du Garon aura à sa charge 50 % du montant de la commande hors TVA via le versement d'une subvention d'équipement sur présentation de la facture.
- N° 2015-47 : composition de la conférence Intercommunale du Logement coprésidée par le préfet de la région Rhône-Alpes et par le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon ou leurs représentants.

- **Décisions du Bureau :**

- N° 11-2015 : prime à l'accession d'un ménage pour un engagement total de 3 000 €.
- N° 12-2015 : prime à l'accession de quatorze ménages pour un engagement total de 44 000 €.
- N° 13-2015 : portage foncier du tènement Paralu par EPORA.
- N° 14-2015 : évolution dans la gestion et animation de la pépinière d'entreprises de la Vallée du Garon.
- N° 15-2015 : étude de définition d'une stratégie communautaire en faveur de l'accueil et de l'installation des nouveaux agriculteurs.

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

## **ADMINISTRATION**

- **Précisions : régime indemnitaire agents CCVG.**

Selon Monsieur FAGES il s'agit d'une décision purement administrative et en 2016 tout sera remis à zéro dans les collectivités pour appliquer les nouvelles primes.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

## **FINANCES**

- **Budget 2016**

Monsieur le Président rappelle que beaucoup de ces données ont déjà été vues lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur FAGES présente le budget 2016.

- **Budget de fonctionnement**

BP 2015	BP 2016
19 249 736,00 €	19 245 426,00 €
19 249 736,00 €	19 245 426,00 €

Monsieur FAGES établit une comparaison entre les budgets 2015 et 2016 :

- recettes courantes de fonctionnement : 19 249 736 € en 2015, et 19 245 426 € en 2016, relative stabilité,
- dépenses de gestion : variation de 16 522 K€ à 18 386 K€, l'épargne de gestion va passer de 2 726 K€ à 859 K€,
- annuité (dette et capital), du fait des 4 M€ d'emprunt sur 2015, en augmentation induisant un autofinancement net de 413 346 €, contre 2 516 K€ l'année précédente.

#### ▪ Les ressources en 2016

- Dotations en baisse de 8 %, de 4 727 K€ à 4 351 K€, 375 K€, notamment des dotations de l'Etat.
- Recettes fiscales : hausse, à taux constants, de 13 893 K€ à 14 226 K€; les recettes tarifaires et subventions d'exploitation : + 6 %, 629 K€ par rapport à 667 K€.

Monsieur FAGES conclut à une relative stabilité due à une hausse de la partie imposition contre une baisse importante de la partie dotations.

### Les dotations

Compte	BP 2015	BP 2016
74124 - Dot péréquation groupement communes	172 525,00 €	- €
74126 - Dotation de compensation des groupements de communes	3 698 994,00 €	3 494 290,00 €
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	739 171,00 €	739 171,00 €
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	31 500,00 €	21 000,00 €
74833 - Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	15 000,00 €	5 000,00 €
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	70 000,00 €	92 000,00 €

- La dotation de compensation à 3 711 K€ au budget 2014, est passée à 3 698 K€, va passer à 3 494 K€.
- La dotation de péréquation du groupement de communes : mise à zéro car aucune donnée.
- Les autres dotations :
  - compensation de la réforme de la taxe professionnelle : équivalente,
  - dotation unique de compensations spécifiques de la taxe professionnelle : en baisse,

Monsieur FAGES conclut à une baisse globale de 4 727 K€ à 4 351 K€, environ 400 K€, sachant que ce ne sont que des hypothèses.

### La fiscalité

Compte	BP 2015	BP 2016
73111 - Taxes foncières et d'habitation	7 114 265,00 €	7 416 353,00 €
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	3 180 500,00 €	3 237 307,00 €
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	107 400,00 €	102 000,00 €
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	102 601,00 €	87 000,00 €
7323 - F.N.G.I.R.	1 405 780,00 €	1 405 780,00 €

Monsieur FAGES rappelle les hypothèses permettant une imposition directe à 12 248 K€ par rapport à 11 910 K€ en 2015 :

- bases notifiées en 2015 augmentées de 2 %,
- application des taux de 2015: CFE, taxe d'habitation, et taxe foncière ; les taux seront débattus au CA lors du budget supplémentaire du mois de mars, avril.

Monsieur FAGES précise que l'hypothétique augmentation fiscale à hauteur de 1,9 % est prudente car les bases seront certainement supérieures.

### La TEOM

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016									
(bases 2016 = bases 2015 + 2%; produit 2016 = major hab sup 4 190 € + collecte silot enterrés Brignais 13 200 € + réactualisat 2nde collect Brig 2 590 €)									
Communes	Nombre d'habitants	Bases 2016 (simuP)	TEOM 2016	Variation	frais communs	collecte	OM 2016		
BRIGNAIS	11 551	15 883 251	5,10%	0,20%	517 108	292 569	809 678		
CHAPONOST	8 195	12 149 715	4,33%	-1,81%	366 869	159 646	526 515		
MILLERY	3 770	4 735 954	5,11%	-1,92%	168 773	73 443	242 215		
MONTAGNY	2 647	3 194 938	5,32%	-1,85%	118 500	51 566	170 066		
VOURLES	3 216	5 796 114	3,56%	-1,93%	143 972	62 650	206 623		
<b>Total</b>	<b>29 379</b>	<b>41 759 972</b>	<b>4,73%</b>	<b>-0,95%</b>	<b>1 316 221</b>	<b>639 874</b>	<b>1 935 115</b>	<b>1 955 096</b>	

Monsieur FAGES n'a pas de commentaire particulier, s'agissant du produit demandé par le SITOM.

### Taxe de séjour

Compte	BP 2015	BP 2016
7362 - Taxes de séjour	18 000,00 €	18 000,00 €

### Les recettes d'exploitation

EQUILIBRES FINANCIERS		BP 2015	BP 2016
RECETTES COURANTES DE FONCT		19 228 951	19 336 500
Recettes d'exploitation	subvention participat. aux actions Environnem ent / Agric / EN		10 000
	produits des ploitations GV + subventions		40 000
	produits d'exploit Pépinière (loyers & élec. So laire)	63 000	112 000
	subvention (po de la ville...)	20 000	80 000
	rec divers (except. assce, rbat, particip...)	23 000	20 000
	loyers gendarmerie	415 000	17 500
		415 000	422 000

- « Environnement – Agriculture – ENS », actions sont subventionnées par le département ou des participations de la COPAMO sur la préservation des Landes de Montagny : 40 K€.
- Aire des gens du voyage de Brignais: droits d'entrée (51 K€), plus la participation de la CAF (61 K€).
- La pépinière: recettes locatives (63 K€), plus production d'électricité des panneaux solaires revendue (13 K€).
- Politique de la ville, pas de recettes liées à ces actions par prudence.
- Recettes diverses (20 K€) : participation des salariés aux tickets restaurant, et indemnités perçues sur les assurances du personnel.
- Loyers de la brigade de gendarmerie : 262 K€, et ceux de la BMO : 160 K€.

Monsieur FAGES conclut par un total des recettes de 664 525 €.

#### ▪ Dépenses de fonctionnement

BP 2015	BP 2016
16 522 900,00 €	16 386 180,00 €

Monsieur FAGES établit la comparaison entre 2015-2016 :

- augmentation des frais de personnel et moyens généraux,
- dépenses de missions en hausse,
- reversements en hausse de plus de 1 319 K€, 15 068 K€ par rapport aux 13 750 K€ reversés en 2015.

#### Frais et moyens généraux : 1 744 K€

Monsieur FAGES rappelle l'intégration de personnels pour les voiries et l'administration du SOL, à la politique de la ville (+2), aux marchés publics (+4), à la pépinière (+1). Soit un effectif supplémentaire, en année pleine, de 10 personnes en 2016.

Il évoque que cela induit une augmentation des frais généraux de 247 000 € à 287 950 € : mise en place des nouveaux services, équipements, entretien voirie.

#### Dépenses affectées aux missions

- Nouvelle mission : le centre aquatique, estimée à 290 K€.

La date de mise en exploitation du centre étant inconnue, Monsieur FAGES précise que la dépense devrait être inférieure à l'estimation.

- SOL : 130 K€, estimation en hausse en raison de l'augmentation des effectifs.

Monsieur le PRESIDENT précise que l'augmentation sera essentiellement due à la révision du SCOT.

- Missions « Agriculture, environnement, ENS » : légère augmentation du budget ENS.
- Charges de bâtiments et de terrains sur Rochilly par rapport à 2015 : 17 500 € de dépenses d'entretien.
- Entretien voiries : budget à 395 K€, budget 2015 de 393 K€.
- Compétence tourisme, subventions verse à l'office du tourisme et à l'ADTL: de 105 K€ à 103 K€, constant.
- Politique de la ville et PLH : 52 K€, constant.
- Développement économique, essentiellement entretien des voiries et des espaces verts sur les zones d'activités: passage en phase opérationnelle, 148 K€ par rapport à 168 K€.
- Marché des prestations d'accueil des gens du voyage: revu à la baisse en fonction du nouveau contrat et moins d'impayés.
- Gestion de la pépinière : baisse des frais de nettoyage et des contrats de maintenance.

Monsieur FAGES observe que les frais de fonctionnement sur les dépenses de missions passent de 1 303 K€ à 1 572 K€.

Monsieur le précise qu'une nouvelle convention avec la Chambre de commerce pour la gestion de la pépinière devrait faire gagner environ 15 K€.

Il fait remarquer qu'un « meilleur comportement » des gens du voyage sur 2015 permet de diminuer le temps de surveillance sur l'aire de Brignais entraînant une baisse du budget.

#### Reversements : 15 068 K€ sur les 18 M€ de dépenses

Bilan Commune par Commune si budget voirie =	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	CCVG
Attribution de Compensation 2016	4 514 524	2 064 916	495 981	562 909	961 103	-8 599 433
Dotation de Solidarité 2016	935 341	669 762	351 579	278 136	270 146	-2 504 964
Convention entretien voiries 2016	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total reversements 2016</b>	<b>5 449 865</b>	<b>2 734 677</b>	<b>847 560</b>	<b>841 044</b>	<b>1 231 248</b>	<b>-11 104 396</b>
Attribution de Compensation 2015	3 822 524	1 454 916	295 981	402 909	674 103	-6 650 433
Dotation de Solidarité 2015	1 302 765	946 323	488 757	384 425	377 285	-3 499 555
Convention entretien voiries 2015	102 000	100 000	25 000	20 000	8 000	-255 000
<b>Sous-total reversements 2015</b>	<b>5 227 289</b>	<b>2 501 239</b>	<b>809 738</b>	<b>807 334</b>	<b>1 059 388</b>	<b>-10 404 988</b>
<b>Bart final 2016/2015</b>	<b>222 577</b>	<b>233 438</b>	<b>37 822</b>	<b>33 710</b>	<b>171 860</b>	<b>-699 408</b>

Evaluation de la répartition et du prélèvement sur le territoire du FPIC en 2016								
Collectivité	Territoire	CCVG	Brignais	Cheponost	Millery	Montagny	Vourles	5 communes
Montant total	2 000 000 €	619 427 €	577 321 €	377 157 €	151 977 €	112 994 €	161 124 €	1 380 573 €
% répartition	100%	30,97%	28,87%	18,86%	7,60%	5,65%	8,06%	69%

Compte	BP 2015	BP 2016
7398 - Reversements, restitutions et prélèvements div	1 000,00 €	3 800,00 €
73921 - Attributions de compensation	6 720 000,00 €	8 600 000,00 €
73922 - Dotations de solidarité communautaire	3 500 000,00 €	2 505 000,00 €
73925 - Fonds de péréquation des recettes fiscales com	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €
739118 - Autres reversements de fiscalité	10 000,00 €	- €
7391178 - Autres restitutions sur dégrèvements sur cor	49 000,00 €	- €
73918 - Autres reversements sur autres impôts locaux c	1 970 000,00 €	1 960 000,00 €
	- €	- €
	<b>13 750 000,00 €</b>	<b>15 068 800,00 €</b>

- La compétence voirie prise en charge à 100 % par la CCCVG, il n'y aura plus de retenue d'enveloppes sur les attributions de compensation des communes qui passent à 8 600 K€.
- La TEOM est une recette et une dépense.
- Le FPIC, dû par les collectivités considérées comme riches : 2 M€, c'est à dire: 620 K€ dus par la CCVG + 1 380 K€ normalement dû par les communes.
- La DSC : baisse à 2,5 M€.

Comparant les attributions de compensation et les dotations de solidarité sur les deux années, M. FAGES décompte une différence positive de 700 K€ en faveur des communes sur 2016.

Monsieur BERARD demande s'il est bien pertinent de faire payer le FPIC par la CCVG. Il pense qu'il serait intéressant d'avoir un débat sur les paramètres pris en compte pour le calcul du FPIC, dans chaque commune.

Selon M. FAGES ce débat existe puisque chaque commune doit délibérer pour accepter ce fait.

Monsieur BERARD estime qu'il serait bon que les communes, ne connaissant pas le devenir de la collectivité, s'approprient ce montant pour savoir s'il y a une marge de manœuvre, dans quelle mesure, etc.

Monsieur le Président répond que le principal paramètre est le potentiel financier ou l'effort fiscal, et que pour faire baisser le FPIC il faudrait augmenter les impôts : ce que refuse totalement la collectivité.

Monsieur MINSSIEUX ne voit aucune objection à ce que ce débat ait lieu dans les communes.

Il ajoute que la décision du paiement global par la CCVG a été prise de manière solidaire, et que le débat et la décision sont deux choses distinctes.

Monsieur FAGES complète qu'une délibération devra acter que la Communauté de communes prend à sa charge la totalité du versement du FPIC (2 M€) avant le 30 juin 2016.

Il reprend que le versement des attributions de compensation est une obligation mais que le montant de la DSC est fonction de l'équilibre du budget de la CCVG. Il précise que cette année il a été procédé à l'envers car l'attribution de compensation n'étant pas diminuée du budget voirie (1 M€), et ces enveloppes devant être financées, il a été pensé que la DSC à reverser serait 3,5 M€ moins 1 M€.

Monsieur FAGES conclut que l'attribution de compensation augmentant de 1,8 M€ et la DSC diminuant de moins de 1 M€, l'écart se retrouve sur la totalité des deux.

Il rappelle le mécanisme de répartition de la DSC, commune par commune, suivant les critères : population + charges, potentiel fiscal par habitant, et critère évolution des bases (figé depuis 2010), donnant ainsi à M. BERARD les éléments pour refaire le calcul par commune.

## Autofinancement

Chapitre	BP 2015	BP 2015
66 - Charges financières	35 650,00 €	116 300,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	115 000,00 €	329 600,00 €

Monsieur FAGES présente l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital) : 449 K€, peu importante mais qui va évoluer à partir de 2016-2017 et qu'ainsi l'autofinancement serait en baisse.

#### ▪ Dépenses d'équipement

Monsieur FAGES présente les dépenses d'équipement qui varient de 12 420 K€ à 13 117 K€ en 2016.

Imputation	Opération	Tiers	Inscrits
Install Matériel Amngt Siège		total opé 26	119 500,00 €
Voie Douces	Opération	total opé 40	900 000,00 €
Voirie	Opération	total opé voiries	1 000 000,00 €
Opé en M.O.Unique		total opé MOU	100 000,00 €
BT - BMO	Opération	total opé BT-BMO	36 000,00 €
PLH	Opération	total opé PLH	400 000,00 €
ENS - ENVT	Opération	total opé ENS-ENVT	20 000,00 €
Centre Aquatique	Opération	total opé CA	7 680 000,00 €
Domaine de Rochilly	Opération	total opé ROCHILLY	500 000,00 €
Accueil des GV	Opération	total opé AAGV	100 000,00 €
Pépinière	Opération	total opé PENTR	7 000,00 €
Requalification des PA	Opération	total opé PA requalif.	2 255 000,00 €

#### Moyens généraux

- Service voirie : 119 500 €.
- Aménagements d'accès au centre aquatique, dont voies douces : 900 K€.
- Programme voiries : 1 M€, plus les restes à réaliser 2015 pour Brignais, Montagny, Vourles (+1 M€).
- Convention de maîtrise d'ouvrage unique : 100 K€, remboursé par les communes.
- BT : 36 K€.
- Budget PLH : 400 K€, plus de nombreux restes à réaliser.
- Environnement : 20 K€, achats fonciers avec participation de la COPAMO sur les ENS.
- Centre aquatique : 7 680 K€, marchés en cours d'exécution.
- Travaux sur Rochilly : 500 K€.
- Aire d'accueil des gens du voyage : 100 K€.
- Budget « développement économique — requalification » : 1 650 K€ (acquisition du terrain de la SLEA), 520 K€ (1<sup>ère</sup> tranche de requalification, zone des Aigais, travaux de voirie), 35 K€ (petits travaux d'aménagements paysagers).

Au long de la présentation, Monsieur FAGES remarque qu'il y a énormément de travaux de voirie à réaliser.

#### ▪ Recettes d'investissement

- Fonds compensation TVA : 1 830 K€.
- Subventions et fonds de concours : 400 K€, subventions pour le centre aquatique.
- 100 K€ de recettes trouvées en dépenses de maîtrise d'œuvre unique.

Monsieur FAGES conclut que le besoin de financement est de 10 787 K€ et le montant de l'emprunt au niveau du budget de 10 374 K€, l'autofinancement étant de 413 K€.

Il rappelle que ce budget ne tient compte ni des résultats de 2015 ni des restes à réaliser engagées sur 2015, l'intégralité du résultat 2015 étant repris lors du vote du BS lorsque le CA est arrêté, les bases notifiées pour 2016 seront alors connues précisément.

#### ▪ Budget 2016

- Recettes courantes de fonctionnement : 19 245 246 €.
- Dépenses de gestion : 18 386 181 €.
- Epargne de gestion : 859 246 € auxquels doivent être retirés les intérêts de la dette et le capital.
- Soit un autofinancement net de 413 K€, pour lequel doivent être financées des dépenses d'investissement de 13 117 500 €.
- Recettes d'investissement : 2 330 K€.

- Ce qui amène à inscrire au budget un emprunt de 10 374 154 €.

## Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

### • AC 2016 et DSC 2016

#### Attribution de compensation

AC révisée 2016	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	Total
produit de TP transférée en 2 000	4 621 646	2 033 718	495 981	562 909	971 800	8 746 054
retenues pour Transferts politique de la Ville	66 555	0	0	0	0	66 555
Retenues Transferts voirie-investissement	0	0	0	0	0	0
Retenues pour Transferts voirie-fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Retenues pour Transferts Gendarmerie	40 567	28 802	0	0	10 637	80 066
<b>COMPENSATION NETTE = AC</b>	<b>4 514 524</b>	<b>2 064 916</b>	<b>495 981</b>	<b>562 909</b>	<b>961 103</b>	<b>8 599 433</b>

#### Dotation de solidarité

	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	TOTAL
critère : Population + Charges	55,00% 19 304 46,67%	11 539 27,90%	4 627 11,19%	2 662 6,44%	3 229 7,81%	41 361 100,00%
crit. Pot. Fin. par hab. x effort fiscal	30,00% 1 764 19,62%	1 559 22,20%	1 694 20,43%	1 631 21,22%	2 095 18,52%	8 743 100,00%
critère : évol. bases TP / 1999 figées à 2010	15,00% 12 799 087 39,09%	10 273 150 31,38%	3 891 803 11,89%	2 665 016 8,14%	3 109 817 9,50%	32 738 873 100,00%
clés de ventilation	100,00% 37,42%	26,71%	14,07%	11,13%	10,68%	100,00%
<b>Montant DSC 2016</b>	<b>935 341</b>	<b>669 762</b>	<b>351 579</b>	<b>278 136</b>	<b>270 146</b>	<b>2 504 964</b>

Bilan Commune par Commune si budget voirie =	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	CCVG
Attribution de Compensation 2016	4 514 524	2 064 916	495 981	562 909	961 103	-8 599 433
Dotation de Solidarité 2016	935 341	669 762	351 579	278 136	270 146	-2 504 964
Convention entretien voiries 2016	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total reversements 2016</b>	<b>5 449 866</b>	<b>2 734 677</b>	<b>847 560</b>	<b>841 044</b>	<b>1 231 248</b>	<b>-11 104 396</b>
Attribution de Compensation 2015	3 822 524	1 454 916	295 981	402 909	674 103	-6 650 433
Dotation de Solidarité 2015	1 302 765	946 323	468 757	384 425	377 265	-3 439 555
Convention entretien voiries 2015	102 000	100 000	25 000	20 000	8 000	-255 000
<b>Sous-total reversements 2015</b>	<b>5 227 289</b>	<b>2 501 239</b>	<b>809 738</b>	<b>807 334</b>	<b>1 069 368</b>	<b>-10 404 968</b>
Ecart final 2016/2015	222 577	233 438	37 822	33 710	171 880	-699 408

Monsieur FAGES présente les répartitions des AC et des DSC commune par commune et rappelle qu'entre 2015 et 2016 leur total relève un écart de 700 K€ en faveur des communes.

Monsieur GERGAUD remarque qu'il n'y a pas de retenue de l'AC sur le transfert voirie. Ce que confirme M. FAGES en précisant que les seules retenues pour l'année 2016 sont :

- pour la commune de Brignais : le transfert politique de la ville,
- et pour les communes de Brignais, Chaponost et Vourles : la compensation de transfert gendarmerie.

#### Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### AMENAGEMENT

#### • Soutien candidature SOL — TEPOS (territoire à énergie positive)

Madame GAUQUELIN introduit que la démarche consiste à produire autant d'énergie qu'il en est dépensé, et que le SOL désire que les quatre communautés de communes s'engagent pour trouver des actions menant l'Ouest Lyonnais à cet équilibre.

Elle précise qu'afin de bénéficier de cette action les quatre communautés de communes doivent délibérer dans un sens positif, et elle donne lecture de la délibération.

Monsieur le Président rappelle avoir questionné les membres du Bureau sur une adhésion au programme TEPOS, et que l'avis fut plus que réservé. Puis il donne lecture du compte rendu rédigé suite à la présentation de la délibération au SOL, en octobre : « Après un rappel des enjeux liés au changement climatique par le Président du SOL, les élus de la CCVG disent ne pas vouloir participer à la démarche TEPOS craignant que le SOL ne se disperse à répondre à un autre appel à manifestation d'intérêt. » Il précise que, lors du vote, les élus se sont abstenus

Il ajoute qu'en retour un courrier de l'ADEME précisait que, si les quatre communautés de communes ne délibéraient pas favorablement, la subvention du SOL serait refusée ; d'où la délibération de ce soir. Il confirme que, comme il l'avait annoncé, la CCVG ne mettrait aucun moyen même si elle devait adhérer par solidarité vis-à-vis du SOL.

Monsieur DESFORGES trouvant ce dossier très intéressant serait favorable à la condition de ne pas engager de budget déraisonnable. Par ailleurs, il avise que le SOL a obtenu le label TEPOS induisant d'importantes enveloppes budgétaires

Monsieur le Président précise que ces enveloppes seront obtenues sous réserve que la CCVG s'engage.

Monsieur BERARD demande quelles seront les actions à mener ?

Monsieur le Président répond que ce n'est pas encore défini.

Monsieur BAILLY annonce les plannings avancés lors de la réunion TEPOS du 2 décembre :

- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 :
  - Installer la plateforme de rénovation énergétique pour l'habitat privé, soit 30 000 maisons (700 rénovations/an) et 10 000 appartements dans le privé (190 rénovations/an).
  - Démarrer les études de méthanisation avec les structures agricoles existantes.
  - Créer l'entité juridique...
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 :
  - Travailler sur la communication et la sensibilisation.
  - Etudier le développement du photovoltaïque.
  - "Exploiter" la filière bois au nord du Sud-Ouest Lyonnais...

Il précise que le schéma de déplacement a également été abordé.

Monsieur BERARD demande si le SOL va avoir des coûts ? Il trouve étrange de ne pas mettre de fonds dans un projet auquel on croit.

Le Président répond que, à ce jour, les quatre communautés de communes n'auront rien à supporter sur le budget 2016 du SOL, cette action étant financée par des subventions de l'ADEME et de la région

Monsieur BERARD demande s'il existe des objectifs chiffrables ? Si ce projet peut donner du sens à une collectivité dans son ensemble ?

Monsieur le Président rappelle que l'inquiétude de la CCVG, comme du SOL, est la dispersion possible sur ces projets.

Il conclut que cette délibération est proposée par solidarité, parce qu'on y croit et pour positiver la réponse de l'ADEME qui attribue ce « label » au SOL.

Selon M. BAILLY cela permettra également aux particuliers d'avoir des interlocuteurs crédibles face aux questions sur les économies d'énergie. Il précise que sur le territoire, en énergies, 260 M€ ont été dépensés en 2014 et, qu'à consommation constante et compte tenu de leurs prix, dans 10 ans ce sera 320 M€.

Décision adoptée à l'unanimité des membres avec 1 abstention.

## **AVENIR CCVG**

### **• SDMCI – Evolution territoriale CCVG**

Monsieur le Président rappelle que les communes ont délibéré sur le projet de regroupement proposé par le préfet, puis il fait lecture de la proposition de position de la CCVG à ce projet.

Monsieur MINSSIEUX explique que la CCVG acte ainsi que toutes les prescriptions sont entérinées mais que, par contre, toutes les visions à moyen terme sont remises en cause, et que l'objectif de la décision d'aujourd'hui est de permettre à ceux qui seront en place en 2020 d'étudier les meilleures solutions pour le territoire.

Il pense qu'il faut réfléchir au futur territoire dès janvier, proposition par ailleurs faite au préfet arguant que la CCVG est prête à augmenter son efficacité dans les compétences actuellement intégrées et à imaginer un nouveau territoire.

Il ajoute que le préfet a imaginé un nouveau territoire en y incorporant quatre territoires existants. Il pense qu'un territoire composé de territoires qui n'existent pas actuellement (« x » communes de la CCVG, plus « x » communes de la COPAMO, et « x » communes d'ailleurs) et basé sur différents bassins d'intérêts est même envisageable.

Monsieur MINSSIEUX rappelle que la CCVG se situant entre un territoire rural et un territoire urbain, les habitants attendent des styles de vie et de gouvernance particuliers. Il estime que, pour maintenir un certain nombre de services de proximité aux concitoyens, les décisions doivent également être prises à proximité, objectif de la CCVG.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une lutte contre la Métropole, mais que le constat est que le territoire a des ressources qui lui permettent de fonctionner et qui permettent cette ambition ; reste à le démontrer en quatre ans.

Monsieur BERARD demande si la réponse concerne les deux volets de la proposition ?

Monsieur FAGES répond que selon le volet « prospectif », au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la CCVG reste telle qu'elle est. Il n'y a donc pas de commentaire à faire.

Monsieur BERARD ajoute qu'il conditionnera son vote à la perspective de la feuille de route qui sera proposée.

Monsieur le Président répond que la feuille de route sera préparée début 2016.

Il ajoute qu'une réflexion a débuté il y a un an avec une étude de KPMG sur les conséquences pouvant découler d'une adhésion à la Métropole ou d'une adhésion à deux communes du SOL, ce qui a permis d'avoir des points de comparaison. Il conclut que ce n'est qu'un point de départ et que la suite sera décidée prochainement avec les maires.

Il informe que les délibérations des autres communautés concernées vont à peu près dans le même sens.

Madame GAUQUELIN confirme l'urgence de construire ce projet de territoire. Elle insiste sur l'importance de travailler sur toutes les compétences de la CCVG pour voir comment il peut être développé. Elle ajoute que beaucoup de travail a déjà été réalisé (projet PLH, schéma de développement économique, plan d'action sur l'agriculture...) à partir des compétences acquises de la CCVG.

Monsieur BERARD insiste sur le fait qu'il faille opposer une perspective à la demande du préfet.

Monsieur MINSSIEUX assure que, en parallèle du travail présenté par Madame GAUQUELIN, les contacts ont déjà été pris dans la perspective à imaginer d'autres territoires, et que la méthodologie consiste en : rencontrer, discuter, échanger.

Madame GAUQUELIN complète que les membres des autres communautés de communes se posent exactement les mêmes questions, que leur position est identique et qu'ils rejettent la proposition du préfet pour 2020, et que leur questionnement sur ce territoire de transition est semblable. Elle conclut qu'il est donc urgent de travailler avec eux sur cet avenir 2020, d'autant que la révision du SCOT va aider à aller dans ce sens-là.

Monsieur BERARD pense qu'à ce stade-là on ne peut pas évacuer l'enjeu Métropole.

Monsieur MINSSIEUX rétorque que les mêmes discussions sont menées avec la Métropole.

Il réaffirme que l'objectif est de permettre à ceux qui prendront les décisions dans un certain délai d'avoir toutes les libertés de les prendre.

Monsieur FAGES affirme qu'il tiendra la même position au sein de son conseil municipal.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22 heures.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 7/01/2016

*F. Gauquelin*